

Règlement intérieur

Garderie - Restaurant scolaire - La Grappe des Loisirs



1- Présentation de la structure :

La mairie propose plusieurs services municipaux : Un restaurant scolaire - Une Garderie – Des Nouvelles Activités Périscolaires - La Grappe des Loisirs. Ils sont situés dans les locaux de l'école publique François Thomas à Liergues : 103 rue du château de l'éclair 69400 Liergues. Contacts : Mairie : 04.74.65.84.30 La Grappe des Loisirs et Garderie : **06.30.36.08.30** ou lagrappedesloisirs@orange.fr

2- Encadrement

Une équipe d'encadrement ayant les diplômes requis par la législation assure l'animation, elle est garante de la sécurité des enfants. Les titres et les diplômes de la direction et des stagiaires, ainsi que le quota d'animateurs qualifiés, répondent aux normes de la DDCS.

3- Modalités d'admission

Les enfants sont accueillis dès leur scolarisation. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur.

4- Modalités de renseignements administratifs

La fiche de renseignements administratifs doit être complétée avant la venue de l'enfant sur la structure. (1 fiche de renseignements administratifs regroupe tous les services municipaux par année scolaire)

L'inscription est effective uniquement quand le dossier administratif annuel de l'enfant est complet. Les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant, à savoir :

- la fiche de renseignements administratifs et la fiche sanitaire remplie sont disponibles en Mairie, sur le site internet www.liergues.com, et auprès de l'accueil de loisirs « La Grappe des Loisirs ».
- la photocopie de l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire et des vaccins

5- Facturation

Les factures seront transmises par l'intermédiaire de l'école ou de La Grappe des Loisirs au début du mois suivant. Dès réception, et après vérification des parents, le montant doit être acquitté par un chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » et déposé en mairie.

6- Assurance

Une assurance municipale couvre les enfants confiés, l'ensemble des activités de l'accueil des loisirs, les bâtiments et surfaces extérieures, le personnel d'encadrement. Elle n'intervient qu'en complément de l'assurance responsabilité civile et extrascolaire familiale.

7- La santé

En cas d'accident bénin (écorchures, légers chocs ou coups...) ou en cas de maladie ou d'incident remarquable (mal de tête, fièvre, mal de ventre...), l'enfant est pris en charge par l'encadrant qui procédera aux soins nécessaires et contactera la famille si besoin.

En cas d'accident plus grave, le responsable sur place contacte directement les secours qui détermineront la suite à donner (transport à l'hôpital ou pas). Ensuite le responsable contacte les parents pour les prévenir et leur donner la marche à suivre. En cas de transport à l'hôpital, un membre de l'équipe l'accompagnera. Une déclaration d'accident sera effectuée.

Les médicaments : l'équipe d'encadrant est autorisée à administrer des médicaments aux enfants sur présentation d'une ordonnance à jour. Les médicaments seront systématiquement conservés dans la pharmacie et en aucun cas, un enfant n'aura ses médicaments sur lui ou dans son sac.

8- Repas alimentation

Les repas sont assurés par la société RPC. Les gouters sont fournis pour la garderie du soir (après 16h30), les mercredis et les vacances scolaires. Il est possible de demander des repas sans viande.

Pour les allergies alimentaires reconnues, un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) sera nécessaire. Un planning des menus peut être distribué afin que les parents puissent substituer un aliment (plat mis dans un contenant en verre si besoin d'être réchauffé). Ceux-ci sont stockés en chambre froide et peuvent être réchauffés si besoin par le personnel.

9- Autorisation

Une dérogation écrite des parents mentionnant les noms et coordonnées des autres personnes autorisées à récupérer les enfants est précisée sur la fiche de renseignements administratifs.

Il peut leur être demandé une pièce d'identité au moment de la récupération de l'enfant. Toute sortie doit correspondre aux autorisations précisées sur la fiche de renseignements administratifs.

	Restaurant scolaire	Périscolaire	Nouvelles Activités Périscolaire	La Grappe des Loisirs																																								
Périodes et horaires d'ouvertures	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de : 11h30 à 13h20	- lundi au vendredi : 7h30 à 8h20 - 16h30 à 18h30 - mercredi : 11h30 à 12h30. Les parents peuvent venir récupérer les enfants de 16h30 et 18h30	Vendredi : 13H30 à 16h30	Mercredis des semaines scolaires : - arrivée des enfants à 12h00 ou à 13h30 (si pas de repas) - départ des enfants entre 17h et 18h30 Vacances scolaires : (sauf août, Noël et jours fériés) - arrivée des enfants entre 7h30 et 9h - départ des enfants entre 17h et 18h30																																								
Réservations	Les réservations doivent être validées au plus tard le lundi avant 18h pour la semaine suivante. En cas d'imprévu, une inscription ou une annulation peut être effectuée exclusivement via le site internet en respectant les délais suivants, à défaut d'être dû pour le : - repas du lundi, avant le jeudi minuit - repas du mardi, avant le dimanche minuit - repas du jeudi, avant le lundi minuit - repas du vendredi, avant le mercredi minuit	Le matin : les parents confient leur enfant à l'encadrant qui doit valider sa présence entre 7h30 et 8h20. Le soir : les réservations doivent être validées au plus tard le jour même avant 9h.	Inscription jusqu'au 30 juin. Toute annulation est définitive. Au bout de 3 absences non justifiées l'enfant sera désinscrit définitivement.	Mercredis : les réservations doivent être validées avant le mercredi 18h30 pour le mercredi suivant. Toute annulation après cette date sera facturée. Les petites vacances scolaires : Réservations au plus tard 2 semaines avant le début des vacances scolaires. Toute annulation après cette date sera facturée. Les vacances d'été : Réservation avant la 1ère semaine du mois de juin. Toute annulation après cette date sera facturée.																																								
Tarifs	Repas régulier ou occasionnel : 4,10 € pour les résidents Lierguois et 5,10 € pour les extérieurs Repas avec inscription exceptionnelle : 6,10 € Le repas non pris ne peut ni être reporté ni être remboursé, sauf en cas d'absence imprévue de l'enseignant de l'enfant.	1,50€ par enfant 1,25 € à partir de 2 enfants Aucun décompte ne sera accepté pour un départ anticipé Toute annulation après 9h le jour même sera facturée Avec goûter fournis par la mairie à 16h30	N.A.P. sont gratuites	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Résidents à Liergues</th> </tr> <tr> <th>Quotient CAF</th> <th>Journée + repas</th> <th>½ journée + repas</th> <th>½ journée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-500</td> <td>8 €</td> <td>7 €</td> <td>4 €</td> </tr> <tr> <td>501-800</td> <td>12 €</td> <td>10 €</td> <td>6 €</td> </tr> <tr> <td>801 et+</td> <td>14 €</td> <td>11 €</td> <td>7 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Extérieurs à Liergues</th> </tr> <tr> <th>Quotient CAF</th> <th>Journée + repas</th> <th>½ journée + repas</th> <th>½ journée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-500</td> <td>12 €</td> <td>11 €</td> <td>6 €</td> </tr> <tr> <td>501-800</td> <td>18 €</td> <td>15 €</td> <td>9 €</td> </tr> <tr> <td>801 et+</td> <td>21 €</td> <td>17 €</td> <td>11 €</td> </tr> </tbody> </table> Les vacances scolaires : Inscription 4 jours minimum par semaine en journée complète uniquement.	Résidents à Liergues				Quotient CAF	Journée + repas	½ journée + repas	½ journée	0-500	8 €	7 €	4 €	501-800	12 €	10 €	6 €	801 et+	14 €	11 €	7 €	Extérieurs à Liergues				Quotient CAF	Journée + repas	½ journée + repas	½ journée	0-500	12 €	11 €	6 €	501-800	18 €	15 €	9 €	801 et+	21 €	17 €	11 €
Résidents à Liergues																																												
Quotient CAF	Journée + repas	½ journée + repas	½ journée																																									
0-500	8 €	7 €	4 €																																									
501-800	12 €	10 €	6 €																																									
801 et+	14 €	11 €	7 €																																									
Extérieurs à Liergues																																												
Quotient CAF	Journée + repas	½ journée + repas	½ journée																																									
0-500	12 €	11 €	6 €																																									
501-800	18 €	15 €	9 €																																									
801 et+	21 €	17 €	11 €																																									
Fonctionnement	L'enfant est confié par les enseignants aux responsables missionnés par la mairie.	L'enfant est confié par les enseignants aux animateurs.	L'enfant est confié par les responsables missionnés par la mairie aux animateurs	Accueil de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 : L'enfant fonctionne librement autour des activités intérieures ou extérieures. Entre 9h et 17h, l'enfant est ensuite réparti selon son activité. Le repas et le goûter sont fournis par « La Grappe des Loisirs ».																																								
Discipline	Toute attitude incorrecte, tout manquement grave et répété aux règles élémentaires de vie en collectivité, sera signalé aux parents ou aux responsables légaux de l'enfant et pourra entraîner le renvoi de l'enfant.																																											

**Le règlement intérieur doit être respecté par les différentes parties et accepté par les parents lors de l'inscription.
En cas de non-respect de celui-ci, l'organisateur se réserve le droit d'exclure l'enfant temporairement ou définitivement.**